

Démarche	: Demande d'autorisation d'usage des filets remorqués d'un maillage supérieur ou égal à 80 mm à moins de trois milles de la laisse de basse mer de la côte ouest du département de la Manche
Organisme	: service réglementation et contrôle des activités maritimes

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

L'arrêté du préfet de la région Normandie du 13 février 2026 réglemente l'usage dérogatoire des filets remorqués (maillage supérieur ou égal à 80mm) dans la bande côtière de la région Normandie secteur Manche-Ouest. Cette pêche est soumise à autorisation administrative annuelle, objet de la présente démarche dématérialisée.

Port d'immatriculation

Choix multiple

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

 Fromage Dessert

Type de demande

Il s'agit

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 d'un renouvellement d'une nouvelle demande

Informations relatives à l'armateur du navire

NOM de l'armateur (NOM et prénom si personne physique)

Adresse postale

Demande d'autorisation d'usage des filets remorqués d'un maillage supérieur ou égal à 80 mm à

Email

Téléphone

Caractéristiques du navire

Nom du navire

Numéro d'immatriculation

En 6 chiffres (sans espace)

Longueur hors tout

En mètres.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Détenzione du permis d'accès à la baie de Granville

Joindre le justificatif

Puissance motrice

En kW. Rappel : L'autorisation ne peut être délivrée qu'aux navires d'une puissance motrice inférieure à 331 kilowatts.

Equipé d'une balise VMS en fonctionnement

Cochez la mention applicable

Oui

Non

AIS

Système AIS en fonctionnement

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Navire actif au fichier flotte au moment du dépôt de la demande

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je certifie que le permis de navigation du navire concerné par la présente demande d'autorisation comprend le chalut de fond comme engin autorisé.

Cochez la mention applicable

Oui

Demande d'autorisation d'usage des filets remorqués d'un maillage supérieur ou égal à 80 mm à